

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les changements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉLECTIONS LEGISLATIVES

DU 8 MAI 1898

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Candidat de la Concentration républicaine

Dr ÉMILE REY

Conseiller général
Président de la Société Agricole
et Industrielle du Lot
Chevalier de la Légion d'honneur
Député sortant

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Candidat Républicain

LOUIS VIVAL

Maire de Figeac
Vice-Président du Conseil général
Député sortant

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Candidats Républicains

J.-A. COCULA

Conseiller général

A. LACHIEZE

Conseiller général
Député sortant

ACHEUSES TENDANCES

At-on des devoirs envers son parti ou, si cette expression paraît trop étroite, envers la cause à laquelle on s'est de bonne heure attaché, parce qu'on l'a crue la meilleure, la plus vraie, la plus digne d'inspirer un dévouement profond et durable ?

A une telle question la réponse est facile. Ces devoirs ne sont pas douteux.

S'il nous était permis de les caractériser, nous dirions qu'ils commandent une action plus énergique et plus dévouée encore, lorsque l'heure semble difficile, périlleuse même.

Que penserait-on d'un capitaine de navire qui, au moment du danger, alors que la tempête va sévir, abandonnerait le gouvernail et s'écrierait, le premier, que tout va sombrer, que tout est perdu ?

Pourquoi cette réflexion, cette comparaison nous venaient-elles à l'esprit, en lisant un récent article publié par M. Jules Roche, en tête du *Figaro* sous ce titre : *le Bilan national et les prochaines élections* ?

Serait-ce parce que l'ancien ministre du commerce vise à recueillir dans l'Ardèche la succession du vicomte Melchior de Vogüé qui, naguère, à l'Académie française, ne royait dans le Deux-Décembre « qu'une opération de police un peu rude », que M. Jules Roche évoque aujourd'hui le souvenir du Dix-Huit brumaire « comme un acte de déloyauté et de salut » ?

A entendre M. Jules Roche, jamais un plus imminent et formidable péril n'a menacé notre pays. « Il y a plus d'un quart de siècle, écrit-il, que nos armées, protégeant la patrie, pour leur seule existence, n'ont pas eu à la sauver sur les champs de bataille ; mais la France a besoin d'être, sans retard, défendue contre le plus cruel et le plus redoutable des ennemis. L'anarchie qui s'est emparée d'elle, qui menace de tarir les sources de sa prospérité, de briser les res-

sorts de son énergie, fait courir à la patrie plus de périls que les conons de M. Krupp. On se relève d'une guerre malheureuse... On ne se relève pas de l'anarchie quand une fois, elle s'est infiltrée dans les profondeurs de ses veines. »

En sommes-nous là et la situation est-elle donc à ce point troublante et désespérée ?

De tout temps, nous le savons, à l'heure des périodes électorales le spectre de l'Anarchie a joué un grand rôle, mais jamais on ne l'avait agité de telle façon par des mains républicaines. Un réactionnaire ne s'y emploierait pas avec plus de succès ; il ne consacrerait pas à une semblable tâche une plus apparente conviction.

Tout marche-t-il donc aussi mal depuis que M. Jules Roche n'est plus ministre et qu'il a perdu l'espoir de le redevenir ?

N'est-ce pas une grande inconséquence, pour ne pas dire une grave faute de la part d'un républicain que de représenter la France comme étant, par suite de la désorganisation ou de l'anarchie qui y règnent, à la veille d'un Dix-huit brumaire encore plus justifié que celui d'autrefois.

La Liberté a ses périls, la démocratie a ses faiblesses ou ses erreurs, soit ! Mais combien ces dangers sont-ils moins grands que ceux de ce gouvernement personnel qui trois fois en un siècle valut à notre pays le démembrement et la ruine et qui partit du 18 brumaire et du 2 décembre pour nous conduire à Sedan et à Waterloo.

Voilà ce qu'il faudrait plus que toute autre chose rappeler, à cette heure, au suffrage universel.

Le plus menaçant, le plus cruel ennemi de la France, c'est le gouvernement personnel, lui, toujours lui !

C. R.

J'ACCUSE

Mon cher directeur,

Voici l'affaire Zola qui revient sur l'eau. Des flots d'encre vont encore couler à propos de ce bizarre personnage. Qui sait ce que nous réserve son inconscience, qui n'a d'égale que son immense vanité ? C'est à l'occasion de ce procès que je vous envoie la pochade ci-après, une nouveauté récemment créée à Paris, et qui, je crois, n'a pas encore beaucoup pénétré en province. Elle n'est peut-être pas d'un goût très attique, mais elle a du moins le mérite de faire ressortir, d'une façon assez comique, tout ce qu'il y a d'incohérent dans les accusations du judaïsant précité.

J'ACCUSE !...

CHANSONNETTE

Dégoûté d' tout en général,
V'la c' que j'écris à mon journal :
J'accus' premier'ment ma concierge,
Qu'a soixant' neuf ans, d'être vierge...
J'accus' ma sœur Félicité
D'être le contrair' du cas cité ;
Car tous les neuf mois, sans qu' ça cesse,
Elle écrit goss' par un' grosse S.

J'accuse ensuit' les députés
De toujours dir' la vérité...
J'accuse tous les journalistes
De n'être pas assez fémistes...
J'accuse aussi nos brav's agents.
Ils sont vraiment trop indulgents...
Quand les pains ne peuv'nt pas suffire,
Ils joign'nt le tabac sans rien dire...

Tout est maint'nant pour l'étranger ;
J'accus', j'accus'... car y a danger
Les ch'minés d'être à la prussienne...
Et les nouill's d'être à l'italienne...
J'accuse encor certains pékins
D'avoir un œil américain...

J'accus' les huîtr's d'être portugaises...
Les cabinets d'être à l'anglaise...

J'accus' Roch'fort, j'accuse Jaurès...
J'accus' les Turcs d'avoir des fez...
Le Panama de fair' fortune...
Le bon Dieu de nous montrer la lune...
La polic' de nous arrêter...
Et les pruneaux de nous r'lâcher...
J'accus' Bèrenger de débauche,
J'accus' la droît' jusqu'à la gauche...

J'accuse aussi les animaux :
J'accus' les boeufs d'être des veaux,
C'est c' qui leur donn' des airs ganaches...
J'accus' leurs mèr's d'être des vaches...
J'accus' mon chien d'être un cochon,
Il a la queue en tir' bouchon...
J'accus' les gru's d'être des grenouilles...
J'accus' les cochons d' fair' l'andouille...

J'accus' les moru's d' s' prom'ner l' soir...
J'accus' la rai' d'être au beurr' noir...
J'accus' mon chat de fair' sa plote
Et les pouls de fair' les cocottes...
J'accus' les sing's d'être des patrons,
Les proprios d'être des crampons...
J'accus' les punais's et les puces
De grimper dans mes chaussett's russes...

Enfin j'accus' Victor-Hugo...
Louis' Michel, Pasteur, Arago...
J'accus' ma tant', j'accus' mon père...
J'accus' mon oncle et ma bell' mère...
J'accus' mon fils d'être un noceur,
J'accus' mon frèr' d'être masseur.
Et bien que j' n'ai' jamais vu Lourdes,
J'm'accus' moi-même d'être un' vrai' gourde.

Mais, comm' j'ai pas d' preuve's à donner,
Alors, zut ! vaut mieux m'arrêter.

Pour copie conforme,

P. B.

INFORMATIONS

Candidats de Méline

Sous le titre « la trahison est complète », l'*Intransigeant*, raconte l'histoire que voici :

« Les républicains du huitième arrondissement ayant décidé d'opposer un candidat républicain, M. Roger Allou, au député monarchiste sortant, M. Denys Cochin, M. Méline s'est fâché tout blanc, ses opinions politiques ne lui permettant pas de se fâcher tout rouge. Le président du comité qui soutient la candidature de M. Roger Allou a reçu aussitôt la visite d'un envoyé de Méline, un des chefs de la majorité ministérielle, qui venait lui demander de la part du président du conseil « de ne pas susciter d'adversaire à M. Denys Cochin ».

— Mais, a répondu le président du comité, qui n'est ni socialiste ni même radical, M. Denys Cochin n'est pas même un rallié, c'est un monarchiste !

— « Je le sais bien, a répliqué l'autre ; mais il a toujours voté avec nous, il continuera certainement. Le gouvernement attache beaucoup de prix à sa réélection. Je vous en prie, renoncez à poser la candidature de M. Roger Allou ! »

« Remarquez que M. Roger Allou est un républicain des plus mopérés, des plus tièdes. Mais, enfin, il a au moins le léger avantage sur M. Cochin de n'être pas monarchiste, c'est-à-dire un adversaire de la République. Eh bien ! c'est le royaliste que M. Méline préfère.

Est-ce assez clair, cette fois ? »

Notre marin

Des torpilleurs de la défense mobile, en lançant des torpilles automobiles, ont atteint

l'avant du vapeur *Chemineau*. L'étrave a été enlevée et une voie d'eau s'est déclarée. Le vapeur s'est échoué dans le petit port des Flamands.

M. Pierre Loti

M. Viaud, *alias* Pierre Loti, de l'Académie française, lieutenant de vaisseau, en retraite depuis un mois environ, est nommé officier de la Légion d'honneur.

La mission Variclé

La mission Variclé, qui était partie par la Bretagne du Havre pour New York avec un ballon dirigeable pour aller sauver de la faim les mineurs du Klondike, est arrivée à destination.

Elle a reçu une dépêche du ministre de la guerre de Wasington lui demandant de se rendre dans cette ville pour former une école d'aérostation et en prendre la direction.

La mission a été présentée au président Mac-Kinley par le ministre de la guerre, qui lui a offert cinq millions de dollars.

Conflit hispano-cubain

La Chambre des députés et le Sénat se sont mis d'accord et ont voté une résolution conjointe sommant l'Espagne d'évacuer Cuba.

Nécrologies

M. Girodet, député socialiste de la 2^e circonscription de St-Etienne, est mort à la maison Dubois, à la suite d'une longue et cruelle maladie. Il était né à Bourg-Argental, en 1849.

— Nous apprenons la mort, à Anty, près d'Annonay, d'un artiste de valeur, M. Alphonse Girodon, peintre d'histoire religieuse.

Mort du peintre Moreau

Le célèbre peintre Gustave Moreau, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, vient de mourir dans son petit hôtel de la rue de La Rochefoucauld où il était né, il y a soixante-douze ans, et qu'il n'avait jamais quitté, sauf pour voyager en Italie.

Accidents dans des mines

Huit mineurs du puits Saint-Louis des houillères de Grand-Croix, ont failli être asphyxiés par la fumée de plusieurs coups de mine tirés simultanément. Sept mineurs sont considérés comme hors de danger. L'état du dernier est très grave.

Escroc

Le nommé Guérin, trésorier à la bourse du travail, a comparu en police correctionnelle sous l'inculpation d'abus de confiance et de détournement d'une somme de 9,963 francs au préjudice de l'Union des chambres syndicales ouvrières. Il avait déjà subi sept condamnations à Paris pour vols et escroqueries, ce qui n'avait pas empêché ses collègues en socialisme de lui confier la caisse. Il a été condamné à deux ans de prison.

Soldats assassins

A St-Martin de Rè (Charente-Inférieure), six soldats et un caporal, ivres et sans permission, ont, au sortir d'une maison mal famée, cherché querelle à des civils qui passaient, et tué l'un d'eux, Alexis Renaud, originaire de la Rochelle, employé chez Bouthillier et Rabiard, chausfourniers.

CHRONIQUE LOCALE

L'abondance des matières nous oblige à résumer plusieurs communications et en ajourner d'autres. Nos regrets à nos correspondants. Nous ajournons aussi nos feuilletons.

Chronique Electorale

CANTON DE LAUZÈS

Dimanche, M. Rey, le futur député de l'arrondissement de Cahors, a fait sa visite dans le canton de Lauzès.

Il est arrivé à trois heures au chef-lieu de canton accompagné de M. Grimal, conseiller général chez lequel il venait de déjeuner. Jamais Lauzès n'avait vu une foule pareille. Plus de cinq cents électeurs s'étaient massés à l'entrée du bourg pour attendre M. Rey qui a été accueilli par des vivats frénétiques.

De tous les points du canton de nombreux électeurs étaient accourus, et l'on citait même quelques communes où les municipalités entières accompagnées de la majorité des électeurs s'étaient rendus au devant de M. Rey.

M. Grimal présente aux électeurs le candidat de la concentration républicaine, le républicain ferme, l'agriculteur distingué qui s'est toujours dévoué au progrès de l'agriculture, le savant médecin dont beaucoup ont réclamé les soins avec succès.

M. Rey développe son programme dans des termes simples et précis. Il dit notamment que les intérêts des agriculteurs, dans une région exclusivement agricole, doivent être la préoccupation dominante d'un représentant des campagnes. Si l'agriculture est prospère, l'industrie et le commerce ne périssent pas. Aussi fera-t-il tous ses efforts, comme par le passé, pour diminuer les charges des agriculteurs.

Les déclarations de M. Rey ont eu un grand succès parmi cette population agricole, si laborieuse et si honnête.

On s'est séparé aux cris de : Vive la République ! Vive le Député des agriculteurs !

M. Rey avait visité le matin la commune de Nadillac où il avait été reçu par plus de 50 électeurs et par la jeunesse avec drapeaux en tête.

De là il s'est rendu à Cras, et sous le préau de la maison d'école, la population presque entière l'a acclamé comme son futur député et l'a assuré de la presque unanimité des suffrages.

En quittant Lauzès M. Rey s'est rendu dans l'importante commune de St-Cernin, et là une nouvelle manifestation aussi significative que celle de Lauzès l'y attendait.

A deux cents mètres du bourg M. Rey a été reçu par la jeunesse de la commune avec drapeaux, qui lui a offert un bouquet. Le cortège s'est avancé et à l'extrémité du bourg la population massée lui a fait une ovation enthousiaste.

M. Rey se fraie à peine un passage au milieu de toutes les mains tendues et se rend accompagné de M. Durand, maire, de son conseil et des habitants qui l'acclament, dans la cour de la mairie. M. le Maire présente à M. Rey la commune de St-Cernin et lui dit combien celle-ci est spontanément décidée à lui donner la presque unanimité des suffrages.

M. Rey dans une réponse émue répète ce qu'il a dit à Lauzès pour répondre à la manifestation dont il avait été l'objet dans cette commune. Il dit qu'il est avant tout l'homme des humbles et des travailleurs. Avec la compétence que tout le monde lui reconnaît il traite la question si importante des impôts et promet d'employer tous ses efforts à faire répartir les charges le plus équitablement possible.

Ces paroles ont été fréquemment coupées par les applaudissements de la foule qui a accompagné M. Rey jusqu'à sa voiture en criant : Vive le député !... Vive la République !...

Quelle conclusion à tirer ? C'est que M. Rey aura une énorme majorité dans le canton de Lauzès.

CABRERETS

La réunion publique tenue le 18 avril dans l'importante commune de Cabrerets, a dépassé toutes les espérances.

Le bureau était composé de M. le docteur Ganiayré, maire, président et de MM. les maires de St-Cernin et de Cras, assesseurs.

Après la présentation élogieuse de M. Rey, faite par M. le docteur Ganiayré, le candidat de la Concentration républicaine fait connaître son programme aux électeurs. Il passe en revue les réformes financières nécessaires. Il parle éloquentement de l'impôt sur le revenu pour diminuer les charges de l'agriculture et aussi pour créer des institutions d'assistance et de prévoyance au profit des petits et des déshérités.

Un ordre du jour acclamant la candidature de Concentration républicaine du Dr Rey, a été voté avec un vif enthousiasme.

LA MANIFESTATION DE PRAYSSAC

A l'occasion de la foire du 16, une grande manifestation électorale eut lieu à Prayssac. Les candidats bonapartistes, MM. Munin-Bourdin et de Valon, sont passés inaperçus. Ils sentaient que le terrain leur était défavorable et c'est à peine s'ils ont donné signe de vie.

M. de Valon, le nez au vent, « déambulait », comme l'arrosier municipal, « suivant la rue », en quête d'électeurs problématiques. Il avait mobilisé pour la circonstance, la demi-douzaine d'ouvriers qui cultive ses vignes, et à qui la pluie récente avait rendu impossible le travail des champs. C'était là sa seule escorte : il a passé, comme une étoile filante, au milieu du dédain général.

Ils étaient six ou sept aussi autour de M. Munin-Bourdin, qui avait plutôt l'air de celui qui va faire provision de volailles que d'un candidat à la députation. A l'aller, il avait peut-être fait un beau rêve à la Perrette, mais au retour quelles amères méditations sur l'impopularité qui s'attache à l'hypocrisie et au mensonge. Candidat sans drapeau, il a en vain agité son mouchoir bonaparto-républicain : personne n'a répondu. Il aura sans doute compris le sort qui attend sa candidature qui, le 8 mai, s'effondrera sous le mépris de ses anciens amis et de ses adversaires ; il a trahi les uns ; il essaie de tromper les autres ; il restera seul avec... sa veste.

M. Rey, le candidat de la concentration républicaine, a rendu compte de son mandat dans une des salles de la mairie et développé son programme.

Le bureau était composé de M. Pardes, maire de Prayssac, président ; MM. les maires de Belaye et de Lagardelle, assesseurs : Laval, notaire à Sérignac, secrétaire. Nous avons remarqué dans l'assistance un grand nombre de maires et de conseillers municipaux des communes environnantes.

Pendant près de deux heures, M. Rey a traité toutes les questions vitales qui intéressent la démocratie des campagnes. Il a parlé surtout de l'impôt sur le revenu, qui, dégrevant le nécessaire et chargeant le superflu, est l'impôt démocratique par excellence. Ses déclarations ont été couvertes d'applaudissements. A quelques questions posées par divers électeurs, il a répondu à la satisfaction de tous et c'est au cri de : Vive la République ! Vive la concentration républicaine ! que la séance a été levée.

On sent que le parti républicain de l'arrondissement s'est ressaisi et a compris la nécessité de l'union en face des candidatures rétrogrades opposées à celle de M. Rey. Il n'y a plus de récriminations, ni de rancunes ; il n'y a que des Républicains décidés à faire triompher les principes démocratiques et la République réformatrice.

L'allocution de M. Brisson à la Chambre des députés n'a pas peu contribué à amener ce résultat. Le parti républicain ne saurait écouter une voix plus autorisée ni obéir à un guide plus sûr. Aussi, est-ce avec confiance que nous attendons l'heure du scrutin, qui sera l'heure de la victoire, sur le bonapartisme à deux faces représenté par les deux frères siamois : Munin-Bourdin et de Valon.

CAHORS

M. BOURDIN

ET LES LOIS SCOLAIRE ET MILITAIRE

Nous recevons la communication suivante : La *Petite Gironde* a fait, récemment, les frais d'un article spécial pour annoncer aux électeurs de Cahors qu'elle ne prendra parti ni pour M. Rey, ni pour M. Munin-Bourdin. Tous les deux sont républicains, affirme-t-elle. Elle prend d'ailleurs l'engagement de ne plus soutenir M. Bourdin si celui-ci dit qu'il n'est pas partisan des « lois intangibles », des lois scolaire et militaire. Jusqu'ici, ajoute-t-elle, M. Munin-Bourdin n'a rien dit, et n'a rien écrit à ce sujet.

Halte-là, Messieurs de la *Petite Gironde* ! — N'est-ce pas, M. Munin-Bourdin qui est toujours le défenseur des instituteurs congréganistes ? — On raconte que devant le Conseil départemental de l'Instruction publique du Lot, il a souvent maudit les lois

scolaires, qui empêchent aux bons frères et aux chères sœurs, d'élever tous les enfants.

Dans la séance de la Chambre des députés, du 22 mars dernier, l'honorable M. Roland a proposé un amendement en faveur des instituteurs laïques, il s'agissait d'élever leur traitement. — Les plus modérés des républicains ont voté cet amendement, M. Bourdin, s'est abstenu.

Il ne veut pas rendre service aux instituteurs laïques. Ceux-ci s'en rappelleront le 8 mai, en votant pour le candidat républicain M. Rey, qui les a toujours défendus.

La *Démocratie* menace les membres de l'enseignement qui ne voteront pas pour M. Munin-Bourdin. Nous lui rappelons les articles 38, 39 et 40 du décret organique du 2 février 1852 et nous ajoutons :

La *Démocratie* peut faire révoquer tous les instituteurs, parce qu'il n'en est pas un seul qui votera pour M. Munin-Bourdin, l'adversaire déclaré des lois scolaires.

Nous espérons que la *Petite Gironde* ne nous en racontera plus et qu'elle ne promettra plus de défendre en même temps, les lois scolaire et militaire et M. Munin-Bourdin. On ne peut défendre à la fois le Grand Turc et la République de Venise.

Et puisque la *Petite Gironde* a cru utile de lancer quelques pointes à l'adresse du *Journal du Lot*, nous lui répondrons, que les collaborateurs ni surtout les correspondants du *Journal du Lot*, n'envoient pas leurs filles dans une école congréganiste, quand ils ont un Collège de jeunes filles à leur porte.

La *Petite Gironde* écrit aujourd'hui :

« Si M. Laudet et M. Munin-Bourdin ne s'expliquent pas catégoriquement sur les lois scolaire et militaire, s'ils ne se déclarent pas résolus à les maintenir, à les défendre, nous cesserons de les soutenir, ainsi, du reste, que tout candidat qui se placera dans le même cas. »

La parole est à M. Munin-Bourdin ; nous prévoyons la décision finale de la *Petite Gironde* que nous félicitons, cette fois, de son attitude nettement républicaine.

M. REY. — M. BOURDIN

On n'a jamais vu surgir depuis la fondation de la République autant de candidatures réactionnaires qu'en ce moment. Il est vrai que les candidats royalistes et impérialistes effacent leur étiquette et arborent insidieusement le drapeau Méliniste ; mais sous les plis de ce drapeau on aperçoit clairement les réacteurs les plus ardents prêts à saluer le sabre qui égorgerait la République.

De ce nombre est M. Bourdin. Ne fut-il pas élu en février 1897 par tous les adversaires de la République et particulièrement par tous les anciens électeurs de M. le comte Murat dont l'influence dans l'ancienne première circonscription de Cahors, mise énergiquement au service de sa cause, est encore considérable ? Et durant les quelques mois qu'il a passés à la Chambre, M. Bourdin n'a-t-il pas fait partie de cette majorité composée de royalistes, de bonapartistes, de soi-disant ralliés, tous cléricaux, qui unis et d'accord momentanément ont fait vivre jusqu'ici le ministère Méline ? Or, cette majorité obéissante et soumise n'ignorait pas que le ministère prenait ses inspirations à la Cour de Rome qui lui dictait ses instructions. M. Méline les exécute fidèlement. Nous voyons, en effet, depuis longtemps, surtout durant cette période, dans tous les départements, les antichambres des préfets et des sous-préfets remplies de curés et de cléricaux auxquels toutes les faveurs sont exclusivement et généreusement distribuées. Les Républicains, après 27 ans de République, sont traités en adversaires et ces citoyens les plus honorables qui, durant toute leur vie, avaient fait des sacrifices incessants et de toute nature pour acclimater et faire aimer la République dans leur pays, sont considérés comme des ennemis, attaqués et pourchassés avec la dernière rigueur. A l'occasion des élections du 8 mai, les préfets et sous-préfets ont reçu des ordres formels pour les combattre et leur barrer la route du Palais-Bourbon. Ils doivent favoriser surtout, à l'aide des moyens dont ils disposent, le succès des candidats jugés les mieux disposés et les plus aptes à saper nos institutions républicaines. M. Bourdin a été désigné comme ayant pour faire cette besogne, de

meilleures dispositions que son concurrent M. le Dr Rey.

Celui-ci, en effet, fut de tout temps républicain inébranlable. Pendant plus de 20 ans avant d'aller siéger à la Chambre, M. le docteur Rey en parcourant les villages pour soigner les malades avec un désintéressement devenu proverbial dans sa région, ne laissait échapper aucune occasion de vanter les bienfaits du régime républicain. Les modestes agriculteurs avaient confiance dans ses paroles et comprenaient très bien qu'elles n'étaient dictées que par le désir de voir améliorer leur situation toujours si précaire. Aussi M. Rey avait-il conquis par son travail, ses écrits et ses paroles une réputation méritée d'homme laborieux, instruit et de démocrate éprouvé. Il en fut récompensé aux élections de 1889 par les électeurs de la 2^e circonscription qui lui renouvelèrent son mandat en 1893 avec une imposante majorité. A la Chambre M. Rey toujours républicain s'est montré parfois un peu trop timide et un peu trop craintif pour le triomphe des revendications démocratiques ; nous savons dire la vérité à nos meilleurs amis, mais il a fini par voir clair dans le jeu ministériel et nous sommes assurés de son inébranlable fermeté. Le programme démocratique qu'il a signé et qui est bien le sien, il le suivra, nous devons nous en rapporter à sa parole d'honnête homme, sans la plus légère défaillance.

D'autre part nous trouvons M. Bourdin, avocat d'assises et de police correctionnelle, aux paroles creuses, aux idées banales, sans expérience et sans valeur, bonapartiste de naissance se disant rallié à la République et à la République de M. Méline.

Ajoutons que M. Bourdin rivé au régime bonapartiste ne modifia pas ses opinions lorsqu'au temps du boulangisme il devint un de ses adhérents les plus chaleureux. Aujourd'hui il se dit républicain ; demain, s'il le faut, il sera royaliste avec MM. de Mun, de Mackau, de Broglie, Cunéo d'Ornano et autres dont il a été le suivant fidèle. Voilà le candidat que les amis de M. Bourdin proclament candidat de l'Administration.

Les électeurs de l'arrondissement de Cahors comprendront, on ne saurait en douter, que mettre la République en pareilles mains serait jeter le pays dans des aventures déplorables et agir contre leurs propres intérêts.

UN RURAL.

TOLÉRANCE

La *Démocratie*, qui blâme la tyrannie de l'administration en 1893, dans l'arrondissement de Figeac, va bientôt dénoncer aux foudres gouvernementales les fonctionnaires qui auront l'audace d'exprimer franchement leur opinion sur le républicanisme de M. Munin-Bourdin !

Pour les rédacteurs de ce journal, les fonctionnaires ont sans doute le droit de penser comme ils veulent — il serait en vérité difficile de les en empêcher — mais ils n'ont pas le droit de faire ouvertement de la politique.

Pourquoi donc la *Démocratie* ne dénonce-t-elle pas les fonctionnaires qui, dans les trois arrondissements du département du Lot, se démentent étrangement pour faire voter en faveur de Magne, de Delpon ou de Bourdin ?

C'est que, d'après la *Démocratie*, c'est un acte louable et digne de récompense pour un fonctionnaire, que de faire campagne pour M. Bourdin ou M. Magne ; c'est au contraire un acte répréhensible pour un fonctionnaire que d'affirmer nettement sa foi républicaine.

Et ce sont là les « apôtres de la tolérance » !! Un jour viendra où l'on fera justice de cette tyrannie.

Un journal de principe

L'*Alliance* soutient M. Rey. C'est bien. Mais pourquoi diantre l'*Alliance*, soutenant le candidat de la concentration républicaine, n'ose-t-elle pas même... prononcer le nom du candidat de toutes les réactions : M. Bourdin.

Il doit y avoir là une question de principe !!

Nomination

Est promu au grade de capitaine M. Dufour, lieutenant au 7^e régiment, en rem-

placement de M. Ringelsen, affecté au 87^e, reste détaché à l'école supérieure de guerre

Pièces fausses

Il circule en ce moment, en ville, des pièces fausses de 10 francs; ces pièces, — nous en avons vu une ce matin — sont parfaitement imitées. Le son en est parfait, mais leur poids est sensiblement inférieur au poids réel.

En outre le chiffre 10 est plus gros que celui des pièces ordinaires.

Enfin, et c'est à cela qu'on les reconnaît, ces pièces qui sont au millésime de 1868 ne sont pas couronnées, or dès 1862 les pièces en or de 10 francs ont la couronne.

Avis à nos concitoyens.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 21 ET 24 AVRIL 1898

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| La Défense (allégo) | Neaujos. |
| La Muguette (valse) | D'Albert. |
| Prélude de Parsifal | Wagner. |
| L'Attaque du moulin (fantaisie) | Bruneau. |
| Babel (polka) | Philippe. |
- De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénelon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 21 avril 1898

Décès

- Delon, Jean, soldat au 7^e de ligne, 21 ans célibataire à l'hospice.
Sudrès, Jean-Louis, chanoine honoraire, 93 ans, célibataire, rue du Bousquet, 14.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 20 avril

Présents : MM. de Verninac, Delport, Grimal, Bénéchie, Iscard, Pradines, Talou, de Lamaze, Malvy, Lachézie, Relhié, Pauliac, Longpuech, Marcenac, Roques, Linol, Cassaignes, Delpon, Bessières, Duphénieux, Cangardel, Rey, Calmon.

M. de Verninac préside.
M. le Préfet assiste à la séance.
M. Grimal, l'un des secrétaires, donne lectures du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté.

M. Roques dit qu'au mois d'août il a été porté comme ayant voté l'impôt sur le revenu. Il déclare que c'est une erreur et qu'il avait voté contre.

M. Cassaignes demande la parole pour se plaindre amèrement du compte-rendu des séances fait par certains journaux (lisez le Journal du Lot).

Il désirerait, au lieu de comptes-rendus « fantaisistes », des comptes-rendus « équitables ».

Il demande s'il ne serait pas possible d'établir des comptes-rendus analytiques qui seraient adressés aux journaux.

L'étonnant conseiller général de Puy-l'Evêque paraît croire qu'un journal n'a pas le droit d'apprécier comme il lui plaît l'attitude d'un homme politique.

Le Président lui fait remarquer que ce compte-rendu analytique existe et qu'il est établi dans les 48 heures comme le veut la loi. Mais la loi, poursuit l'honorable président, ne saurait obliger le journaliste à se servir de ce compte-rendu.

Il engage donc le chatouilleux Dr Cassaignes à prendre patience !

Le représentant de Puy-l'Evêque insiste cependant et déclare que les journaux devraient être tenus... MORALEMENT (!!!) d'insérer ce compte-rendu analytique. Il déclare qu'il parle dans l'intérêt général, car si c'est lui qui est critiqué aujourd'hui, ce sera le tour d'un autre demain.

M. le Président conseille gentiment à M. Cassaignes de se soumettre et de prendre philosophiquement son parti des attaques dont il est l'objet. C'est, lui dit-il, le lot des hommes politiques d'être et de rester exposés aux critiques de la presse, comme c'est le droit du journaliste d'apprécier les actes des représentants du peuple.

A l'avenir, pour être très précis et donner satisfaction au conseiller général de Puy-l'Evêque, nous noterons scrupuleusement le nombre de fois qu'il se mouche, baille ou lève les bras au ciel, au cours des séances.

M. Malvy au nom de la commission des finances propose d'adopter le rapport du préfet relatif au remboursement des frais de pension du sieur Guary, à l'asile de Leyme.

— Adopté.
Un projet de transaction aux termes duquel les héritiers de l'aliéné Québre, de Castelnaud, s'engagent à payer au département une somme de 500 fr. sur le produit de la succession de cet aliéné est accepté.

Une subvention de 357 fr. 50 est accordée à la commune d'Alvignac pour la création d'un bureau télégraphique.

Diverses modifications de crédit au budget départemental de 1898 concernant les bâtiments départementaux sont approuvées.

Sur la proposition de M. Talou, rapporteur de la commission des finances, diverses demandes de subvention pour installation de chauffe-bains dans les prisons départementales ; pour réparation des piles du pont Va-

lentré, etc., sont renvoyés à la session d'août.
M. Delport, au nom de la commission des finances, propose d'inviter le préfet à rapporter l'arrêté relatif aux secours accordés aux enfants légitimes. Après un échange d'observations entre M. Rey, le préfet et le rapporteur, les conclusions du rapport sont adoptées.

Acte est donné du dépôt du compte-rendu financier des dépenses effectuées pendant l'année 1897 par l'assistance médicale gratuite.

Les médecins, participant à l'assistance médicale gratuite demandent à bénéficier d'un boni de 3761 fr. 19 fait sur le crédit prévu. Après une longue discussion, la demande est rejetée. On étudiera à nouveau cette question au mois d'août.

Un vœu de M. Delport demandant de réduire autant que possible les ordonnances délivrées par les médecins aux malades inscrits sur les listes d'assistance est adopté.

Acte est donné du dépôt du rapport de l'affectation exclusive des ressources extraordinaires à la part contributive du département dans les dépenses de l'assistance médicale gratuite.

Acte est également donné du rapport faisant connaître qu'une subvention de 2031 fr. 39 est allouée sur les fonds de l'Etat pour le service de l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables en 1897.

Une demande d'indemnité de MM. Feyret et Magot, pharmaciens à Cahors pour vérification des mémoires de médicaments fournis aux indigents est accueillie. Le Conseil accorde 100 fr. à chacun des pétitionnaires.

Renvoyé au mois d'août :
1^o Une demande de l'observatoire de Toulouse ;
2^o L'examen du dossier relatif à la bonification des pensions de retraite des cantonniers ;
3^o Une demande de réparation à l'escalier de la caserne de St-Céré.

Acte est donné du dépôt du rapport relatif au relevé des emprunts et des dettes des communes au 31 décembre 1897.

Sur la proposition de M. Cangardel, le Conseil décide qu'il ne sera pas interjeté appel de l'arrêt rendu par le Conseil de préfecture au sujet de Constance Belgival.

L'augmentation des dépenses en régie faites pour la construction du pont de Vire s'élevant à 13,742 fr. est approuvé.

Plusieurs demandes de subventions pour réparations à divers chemins vicinaux sont renvoyées à la session d'août.

Sur la proposition de M. Pauliac, le Conseil accorde au cantonnier chef Rascouaille, de Cahors, victime de l'accident dont nous avons parlé, une indemnité de 260 fr. montant des frais de médecin et de pharmacien.

Avis favorable est donné au projet d'établissement d'un tramway à vapeur à Rocamadour.

Renvoyé au mois d'août un projet de réparation à la toiture du palais de justice de Cahors ; une demande de la commune de Carayac, relative à un chemin.

M. Marcenac, rapporteur, propose de rejeter les demandes des Conseils municipaux de Douelle et de Caillac tendant au rattachement de ces deux Communes au Canton Nord de Cahors.

Malgré une vive et chaleureuse intervention de M. Talou faisant connaître le bien fondé de ces demandes, le Conseil adopte les conclusions de la Commission.

Acte est donné d'une demande de suppression des sections électorales de la commune de Castelnaud.

Le classement des secours à accorder aux communes pour églises et presbytères est ainsi fait : 1^o Prayssac ; 2^o Caillac ; 3^o Pern ; 4^o Les Junies.

La séance est levée à 5 h. et la session close.

Arrondissement de Cahors

FONTANES — On nous écrit :
La commune de Fontanes a nommé aux dernières élections, un sincère républicain docteur en médecine, estimé de toute la population de Fontanes et des communes limitrophes.

M. Bourdin de passage dans notre localité, le 17 courant, n'a pas été reçu comme ses amis prétendent qu'il l'a été.

Il a été escorté par 3 conseillers et une vingtaine d'électeurs dont la moitié ne seront certainement pas pour lui.

Un bouquet lui a été offert, mais par qui ?...
Après avoir fait un petit speech à l'adjoint il a continué sa route au milieu de l'indifférence générale.

A Fontanes les électeurs sont républicains et le prouveront le 8 mai en acclamant la seule candidature républicaine de l'arrondissement, celle de l'honorable docteur Rey.

St-MARTIN-LABOUVAL. — On nous écrit :
M. de Valon est venu mercredi, à onze heures et demie, heure à laquelle il s'était fait annoncer ; il est descendu à l'hôtel Bes-sac, restaurant de la gare.

Il a détaillé son programme devant une douzaine d'électeurs et bon nombre d'enfants qui, curieux eux aussi, sont allés au sortir de l'école à sa rencontre.

Le succès du candidat bonapartiste sera

maigre à St-Martin-Labouval, malgré les divisions qui existent dans cette localité.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Arrestation — La gendarmerie a mis en état d'arrestation, en flagrant délit de vol d'une bicyclette, le nommé Henri Maniol, âgé de 16 ans, né à Saint-Paul-de-Vern. Il a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

LENTILLAC (Figeac). — Nécrologies. — Les deux doyens d'âge de la commune, Bessières, Bernard et Dandurand, Marie, sont décédés, le premier dans le mois de février et celle-ci ces jours derniers.

Ils étaient nés en 1807. Jusqu'au dernier moment ils ont conservé l'un et l'autre leur lucidité d'esprit.

CARAYAC. — Tableau des distances. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, le tableau officiel des distances, en ce qui concerne la commune de Carayac, a été modifié.

La distance entre Cahors et le chef-lieu de la commune est fixée à 64 k. 105.

Arrondissement de Gourdon

VAYRAC. — On nous écrit :
Lundi 18 courant, jour de foire à Vayrac, les trois candidats de l'arrondissement de Gourdon étaient dans nos murs. M. Cocula est arrivé en gare par le train de 10 heures du matin. Le maire entouré de son adjoint et des conseillers municipaux républicains, avait tenu à être le premier à le saluer et à lui serrer la main.

Pendant toute la journée M. Cocula a reçu partout le plus cordial accueil, il a vu les maires du canton et les principaux électeurs qui accouraient sur son passage. Il est reparti le soir emportant l'espérance certaine que ce vaillant canton nord qui a toujours marché à l'avant-garde du département, lui donnera le 8 mai une belle majorité.

De M. Lachézie nous préférons ne pas parler, nous plaignons en lui l'honnête homme, le vieux républicain, nous regrettons sincèrement que ses votes et ses nombreuses abstentions nous forcent à nous séparer de lui.

Quant au 3^e, le sieur Germain Magne, candidat républicain (sic), il a fait son entrée triomphale dans la cité Vayracoise, entouré d'un état-major... ne qualifions pas ! et suivi par plus de 200 personnes, hommes, femmes, enfants qui n'ont cessé toute la journée de l'accabler de quolibets.

M. Magne ne manquera pas de faire dire par la Croix que cela s'appelle une réception enthousiaste.

La journée du 8 mai permettra aux électeurs de répondre !...

SOULLAC. — Société de secours mutuels. — Dans sa réunion générale du 17 avril, la société de secours mutuels de St-Martin de Souillac a proclamé président de cette société par 140 voix sur 144 membres présents M. Malvy, maire de Souillac, conseiller général.

Nos félicitations.

MEYRAC. — Enterrée vivante. — Samedi dernier, M. Ladais revenait de son travail, lorsqu'il fut très surpris, en allant visiter ses étables, de voir que les bestiaux n'avaient rien mangé. Très perplexe, il entra à la maison et rencontra sa pauvre mère gisant inanimée sur le sol.

Aidé de ses voisins, il s'empressa de lui prodiguer des soins, mais il ne fit avertir aucun médecin.

Aussi lundi, on procédait à l'inhumation de cette pauvre femme, et le fossoyeur avait déjà recouvert le cercueil de quelques pelletées de terre, quand il entendit un faible gémissement qui paraissait venir du cercueil.

Très surpris, il va chercher M. l'abbé Cayre, desservant du lieu. Ils écoutèrent ensemble et entendirent un faible bruit ; il n'y avait aucun doute, ce bruit venait du cercueil.

Ils enlevèrent immédiatement le couvercle et déposèrent le corps dans une chapelle de l'église, en attendant l'arrivée du médecin que l'on prévint aussitôt.

MARTEL. — Le plus grand conscrit. — Nous avons vu dans différents journaux que le plus grand conscrit de la classe 1897 avait 1m 83.

Martel détient pour cette année, le record de la taille ; c'est un jeune cultivateur ; M. Bastit, déclaré bon pour le service, qui a 1m86.

BULLETIN FINANCIER

L'accord qui s'est fait entre les deux Chambres américaines qui ont adopté une résolution sommant l'Espagne d'évacuer Cuba, a produit à la bourse une très mauvaise impression et il s'en est suivi une nouvelle et importante baisse.

Le 3 0/0 à 101,75 a baissé de 50 cent., le 3 1/2 0/0 à 105,90 de 57 cent. et l'amortissable de 70 cent. à 100,50.

La Banque de France par contre, est en hausse à 3610. Le Crédit Foncier est ferme à 665. Le Crédit Foncier délivre à ses guichets et à ceux des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances, des obligations communales 1879 et 1892 ; ces dernières sont délivrées sans frais de conversion lorsqu'elles sont demandées sans forme nominative. Ces deux catégories d'obligations participent à des tirages de lots variant de 1,000 à 100,000 francs. Les communales 1879 sont garanties contre toute réduction d'intérêts jusqu'en 1910.

Le Crédit Lyonnais se traite à 799 ; le Comptoir National d'Escompte à 570 et la Société générale à 532.

Le Suez a baissé de 44 fr. à 3398. Nos chemins clôturent en baisse.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure recule à 38 1/8 en baisse de 3 points 1/2 ; l'Italien a baissé de 70 cent. à 91,20. Le Turc D reste à 20,87 ; la Banque Ottomane à 527.

Le Portugais cote 17 7/8 ; le Russe 3 0/0 1891 94,30 et le 3 1/2 0/0 1894 à 99,75.

Dialogue entre Mort et Vivant

Un correspondant occasionnel a relevé les curieuses inscriptions suivantes sur la porte d'un cimetière :

— Passant ne penses-tu pas passer par ce passage ou passant j'ai passé, si tu n'y penses pas, passant tu n'es pas sage, car en n'y pensant pas tu te verras passer. — et au-dessous mais d'une autre écriture.

— J'y pense mais de moins en moins depuis que je fais usage de l'Electuaire de l'empereur Charles-Quint le seul remède qui permette d'arriver sans maladie à une extrême vieillesse. — Rien n'est plus juste que cette réponse malgré sa forme pleine d'humour. — La plupart des humains sont emportés, avant d'être usés, par une maladie organique qui ne s'est déclarée et développée qu'à la faveur des sécrétions virulentes ou viciées séjournant dans le corps et l'Electuaire de l'Empereur Charles Quint ne pouvant souffrir aucune corruption ni mauvaise humeur, les faisant fondre et évacuer, prolonge les années de force et de jeunesse et recule d'autant le terme de la vie.

Le facon d'Electuaire de Charles Quint est vendu 4 f 50 dans toutes les pharmacies. — Les ph^{ies} du Mortier d'Or, 44, rue des Lombards et Spéciale, 19 rue Vieille-du-Temple, à Paris, l'expédient franco contre mandat — Envoi gratis de la notice explicative.

Dernière locale

Un journal nouvellement créé à Cahors déclarait hier, qu'il allait poursuivre M. Courtil, au sujet du compte-rendu de la réunion électorale de Catus.

Nous affirmons que M. Courtil n'a pas tenu le propos dont se plaint M. Bourdin et qu'il n'est pas l'auteur du compte-rendu paru dans les journaux de Cahors.

Les véritables auteurs de ce compte-rendu entendent, seuls, prendre l'absolue responsabilité de l'article en question.

Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons, de M. Manin-Bourdin, une assignation. M. Bourdin nous appelle devant le tribunal correctionnel le 28 avril courant.

... « Attendu, dit l'assignation, que cette diffamation, quoique s'adressant à une personne décédée visait exclusivement le requérant, candidat à la députation, et qu'elle avait pour but de nuire à son honneur, à sa réputation, et surtout à sa candidature... »

M. Bourdin déclare qu'il est, lui seul, visé dans son honneur !....

Et c'est devant la correctionnelle qu'il nous appelle.

Nous ne l'en féliciterons pas !...

Bibliographie

L'ART DE FAIRE DES ÉCONOMIES

En France nous sommes généralement apathiques et maladroits, nous aimons beaucoup lire l'histoire de Robinson mais l'idée de l'imiter en faisant autant que possible les choses par nous-mêmes ne nous vient pas, nous trouvons que entrepreneurs, tapissiers, couturières, confiseurs, parfumeurs, spécialistes en un mot de la table, de l'habillement, du vêtement, ne sont pas faits pour les chiens et qu'il faut bien que tout le monde vive... Soit... il faut que tout le monde vive, mais cela devient très difficile dans l'état actuel des affaires et par ce temps de conversions répétées, aussi, faisons des économies et la première des économies à faire, c'est de ne pas dépenser inutilement; c'est pour un père de famille de savoir qu'il n'est pas sorcier de remettre un carreau, de donner une couche de peinture ou un coup de rabot, de remettre une bordure à un papier, de revêtir un meuble, de faire soi-même de bonnes liqueurs et sirops, etc.; c'est pour une mère de famille de savoir se passer de sa bonne, de sa couturière et de sa lingère, de savoir tailler un vêtement, soigner son linge, faire un gâteau, etc., etc.

Mais pour apprendre à faire tout cela il faut un guide, le voici : M. Ris Paquot dont des milliers et des milliers d'ouvrages courent le monde, a réuni par ordre de matière dans de jolis volumes bien imprimés, la plupart du temps illustrés les différents sujets d'économie domestique et a créé la *Bibliothèque des Recettes Pratiques*. Voici les titres de cette intéressante bibliothèque. (Chaque volume se vend séparément, Broché, 2 fr. Relié, 2 fr. 50).

1° Le Mobilier et les objets qui s'y rattachent (meubles, peinture, papiers, tapis, parquets, serurerie, literie, chauffage, éclairage, entretien, et conservation). 1 vol.

2° L'Habitation (construction, entretien, réparation, maçonnerie, menuiserie, peinture, etc.) 1 vol. illustré.

3° Recettes culinaires (potages, hors-d'œuvre, entrées, recettes diverses, menus, etc.) 1 vol.

4° La Cuisine maigre (beurre, lait, œufs, fromages, poissons, gibier d'eau, mollusques, pâtes et farines, potages, légumes). 1 vol.

5° Entremets et desserts (crèmes, tartes, fromages, gâteaux, etc.) 1 vol. illustré.

6° Boissons et Liqueurs (vins, liqueurs, sirops, recettes pour fabriquer ces boissons, etc.) 1 vol. illustré.

7° Le Vêtement, le Linge et les Accessoires de la Toilette (entretien, conservation, etc.) 1 vol.

8° Hygiène, Médecine, Parfumerie (pharmacie usuelle, hygiène, médecine domestique, etc.) 1 vol.

9° L'Art de restaurer soi-même les porcelaines, cristaux, marbres, grès, faïences et terres cuites, biscuits, émaux, laque, procédés pour blanchir et teindre l'ivoire. 1 vol. illustré.

10° Les Petites occupations manuelles et artistiques d'Amateur (dessin, modelage, découpage, etc.) 1 vol. illustré.

11° Manuel du Collectionneur de Timbres (échanges, contrefaçons, etc.) 1 vol. illustré.

12° Les Animaux de la basse-cour et de la ferme (étable, écurie, animaux, produits de la ferme, etc.) 1 vol.

Répetons que M. Ris Paquot est un esprit éminemment pratique, que *pas une recette publiée par lui* dans ces volumes ne l'a été sans être avant essayée et réussie par lui et que par conséquent ces livres se distinguent complètement de ceux où on ne trouve que des redites, du pillage à gauche et à droite de volumes déjà publiés.

Madame Louise Pousseau a fait paraître dans cette même bibliothèque deux volumes tout à fait pratiques et utiles.

13° L'Art de cultiver les fleurs et plantes d'appartement et de les faire servir à la décoration de l'intérieur. 1 vol. illustré.

14° L'Art de passer son temps au bord de la mer. 1 vol. avec 75 grav. et 4 planches en couleurs. (La mer, sa couleur, phosphorescence, sables et galets, pêche, plantes marines, jeux, conseils utiles, bateaux, nomenclature des mâts, agrès, langage des sémaphores, pavillons, etc.) 1 volume illustré.

On verra par cette longue liste que la *Bibliothèque des Recettes pratiques* est destinée aux petites comme aux grandes bourses, aux ménagères comme aux mondaines, à ceux qui veulent travailler de leurs mains, comme à ceux qui veulent savoir comment se font les choses et se rendre compte du temps qu'il faut pour les faire, de la difficulté qu'elles présentent de façon à surveiller leur personnel. Cette liste des 14 volumes parus prouvera que nos auteurs ne sont pas des pédagogues austères car plusieurs titres ont pour but de distraire ou d'instruire en développant l'adresse et l'esprit.

(Chaque volume séparément franco Broché 2 fr. Relié 2 fr. 50).

Envoi franco contre mandat-poste à H. LAURENS, Editeur, 6, rue de Tournon, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 17 (23 avril 1898).

1° Au Chili, par M. G. de Cordemoy.

2° A travers le monde : Les positions navales de la mer Jaune : Wei-Hai-Wai, par M. Villelard de Laguerie.

3° Dans le monde du travail : Rachgoum, port de guerre et de commerce.

4° Missions politiques et militaires : le lieutenant D-joux de l'infanterie de marine, par Ned Noll.

5° L'expansion coloniale : La situation actuelle de la côte de Bénadir.

6° Missions archéologiques : Découverte du tombeau d'Osiris.

7° Livres et Cartes.

8° Conseils aux voyageurs : La détermination pratique des attitudes au cours des voyages, par Paul Combes.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1325^e livraison (23 avril 1898).

Seulette, par M. Pierre Maël. — Origines des villes françaises, par Anthyme Saint-Paul. — La dette de l'injure, par Martine Dilaye. — Beaux-Frères, par B. A. Jeanroy. — Les timbres poste : Allemagne, grand-duché d'Oldenbourg, par Lucien d'Elne.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 19^e année. — Sommaire du n° 21. — 21 avril 1898.

Jean Tapin (Cap. Danrit). — L'enfant prodigue (L. Morin). — Le coursier arabe (C. Norbert). — Georges simplet (E. Dupuis). — Pauvre Avni Pacha (Leila Hanoum). — Mon jour, monologue. — Concours d'allemand. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par P. de Sémant, L. Morin, Buch, Ferdinandus, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

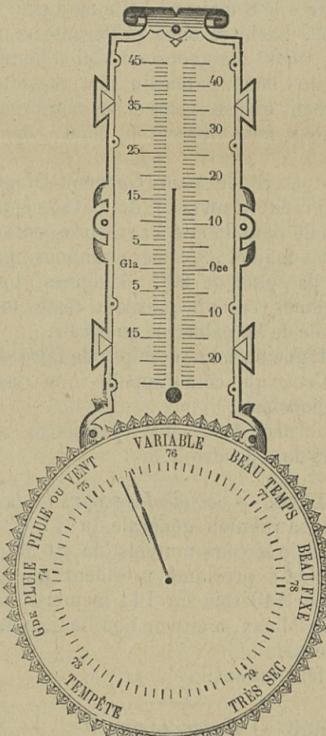
Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 17 avril.

V^o Nacla : Chronique mondaine. — Georges Rocher : La passerelle. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — François Deschamps : Jacques Germain (suite). — Fridtjof Nansen : Vers le pôle (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 7.4
Id. maxima de la veille : 20.2
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.

7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* et *franco* un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Etude de M^e René BILLIÈRES, avoué licencié, rue Ste-Claire, n° 52, à Cahors.

VENTE

DE BIENS

DÉPENDANT DE SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE

L'adjudication aura lieu le Mercredi vingt-cinq Mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit à midi et heures suivantes s'il y a lieu, au Palais de Justice de Cahors, par devant M. Jean Fieuzal, juge, à ces fins commis.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, en chambre du conseil, le vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit enregistré,

A la requête de Jean LACAVALERIE, propriétaire à La Salle, commune de St-Paul d'Espis (Tarn-et-Garonne) agissant en qualité d'héritier, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de sa mère, Marie-Anne BAFALIE, quand vivait épouse du sieur Jean Lacavalerie, demeurant à Foussal bas, commune de St-Pantaléon, décédée au dit lieu au mois de juin mil huit cent quatre-vingt-six, lequel requérant a pour avoué constitué près le dit Tribunal M^e René BILLIÈRES, avoué, demeurant à Cahors, rue Ste-Claire.

Il sera procédé le mercredi vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit à midi et heures suivantes s'il y a lieu par devant Monsieur Jean Fieuzal, juge audit Tribunal commis à ces fins, au Palais de Justice de Cahors, à la vente des biens immeubles ci-après désignés, au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux. La désignation est extraite du cahier des charges dressé et déposé au greffe dudit Tribunal par M^e Billières, avoué à Cahors, pour parvenir à la vente des dits immeubles, dépendant de la succession bénéficiaire de feu^e Marie-Anne Bafalie quand vivait épouse du sieur Jean Lacavalerie, sus nommé.

DÉSIGNATION

DES

Immeubles mis en vente

Un petit corps de biens dont le principal siège d'exploitation est situé au lieu dit du Foussal bas, commune de St-Pantaléon, composé de maison d'habitation, autres bâties, patus, dépendances, terres labourables, prés, vignes, bois et friches formant au plan cadastral de la commune de Saint-Pantaléon le numéro 13 P section A, 14 P, 15, 16 P, 17, 18, 19, 20, 21, 22 P et 23,

tels en un mot qu'ils ont été acquis par Marie-Anne Bafalie, sus nommée quand vivait épouse de Jean Lacavalerie de M^e Jean Borderie, plus jeune marchand de bestiaux, demeurant à Lauzerte, devant M^e Lafon, notaire à Montcuq, le vingt quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, lequel Borderie s'en était lui-même rendu adjudicataire suivant jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Il est observé que tout le pré appartenant à la grange dépend de la succession de ladite Marie-Anne Bafalie, et qu'il existe un droit de passage sur le chemin qui passe dans le pâtis au profit des sieurs Bèlibens et Combarieu.

MISE A PRIX ET LOTISSEMENT

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de mille francs en sus des **1000^f** charges, ci.....

Les frais exposés au jour de la vente et autres à suivre seront payables en sus du prix dans les quinze jours de l'adjudication entre les mains de M^e René BILLIÈRES, avoué poursuivant, et ce à peine de folle enchère.

Le cahier des charges et conditions de la vente a été déposé au greffe où toute personne peut en prendre connaissance.

Pour extrait certifié sincère, Cahors le vingt-un avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

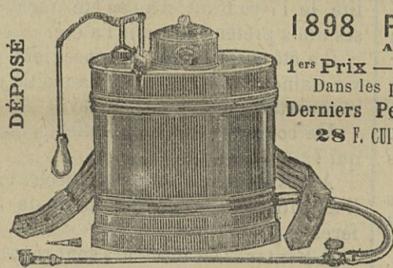
L'avoué poursuivant,

René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le Avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit F^o C^e Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : de FRAMOND.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e René BILLIÈRES avoué poursuivant, en son étude sus indiquée.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

GUERISON prompt et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, croissures, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD, se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication de se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

Société anonyme des Mines et Usines de Cuivre de Vignasne

L'Assemblée des Actionnaires a voté, à l'unanimité, la clôture de la liquidation, donné décharge complète et définitive aux liquidateurs, décidé une répartition unique de 4 fr. 25 par action payable contre la remise du titre à la Compagnie Commerciale Française, 4, rue Le Peletier, à Paris, et chez M. François Rosseels, agent de change, 237, avenue du Commerce, à Anvers.